



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies neurologiques

Question écrite n° 121183

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les troubles neurologiques. Un nouveau rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) révèle que les troubles neurologiques, qui vont des traumatismes cérébraux, des neuro-infections, de la sclérose en plaques, de la maladie de Parkinson, de l'épilepsie à la maladie d'Alzheimer en passant par les accidents vasculaires cérébraux et les maux de tête, affectent près d'un milliard d'habitants de notre planète. Ce rapport, intitulé « Troubles neurologiques : défis pour la santé publique » révèle que sur ce milliard de personnes affectées dans le monde, cinquante millions souffrent d'épilepsie et vingt-quatre millions de la maladie d'Alzheimer et d'autres démences. Les troubles neurologiques touchent des gens de tous les pays, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur niveau d'éducation ou de leur revenu. L'OMS indique aussi que « l'accès à des soins appropriés est difficile pour bien des personnes atteintes de troubles neurologiques, pour leurs familles et pour les personnes qui s'en occupent ». Elle préconise l'intégration des soins neurologiques dans les soins de santé primaires. On estime que 6,8 millions de personnes meurent chaque année des suites de troubles neurologiques et en Europe, le coût des troubles neurologiques pour l'économie a été évalué à quelque 139 milliards d'euros en 2004, souligne le rapport. Avec le vieillissement de la population mondiale, l'impact des troubles neurologiques se fera sentir tant dans les pays développés que dans les pays en développement. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet et les mesures envisagées pour mieux prévenir ces troubles neurologiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121183

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3083